

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

L'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) a une grande tradition de partenariat avec des universités étrangères. Cela se traduit par un pourcentage très élevé (plus de 30 %) d'étudiants étrangers en formation initiale. Cet afflux d'étudiants étrangers provient des relations privilégiées que de nombreux enseignants de l'UPVD ont noué avec des institutions étrangères et aussi par le fait que de nombreux étudiants qui ont réalisé leur cursus à l'UPVD ont ensuite été recrutés comme enseignants dans leur pays. Au cours des années, des partenariats forts se sont mis en place avec un certain nombre de pays. L'UPVD a ciblé les pays du pourtour méditerranéen, les pays francophones, l'Europe et notamment l'Espagne à cause de sa proximité géographique. Le développement des relations transfrontalières est depuis des années un axe fort du développement. L'Université de Perpignan Via Domitia est un membre moteur dans la mise en place d'un Campus transfrontalier qui devrait permettre à courte échéance de délivrer des diplômes en co-diplomations. Actuellement, l'UPVD fait un effort important pour développer des relations privilégiées avec les pays les pays d'Amérique Latine. Dans tous les pays, les partenariats sont noués en fonction des objectifs fixés dans le cadre du plan quinquennal que l'Université contracte avec son ministère de tutelle. Certains partenariats sont établis au travers de la participation à des programmes européens ou à des actions bilatérales initiés par le Ministère de l'enseignement supérieur. Des partenariats sont établis pour tous les niveaux d'étude. Dans le cas des études de doctorat ce sont surtout les laboratoires de Recherche qui initient les relations et la mise en place de cotutelles de thèses. L'UPVD a déjà mis en place 5 doubles diplômes dans le cadre d'accords bilatéraux ou suite à la réponse à appel d'offres, et de diplômes multiples Erasmus Mundus. Actuellement des accords sont en voie de finalisation pour la mise en place de nouveaux doubles diplômes avec les Universités de Girona, des Iles Baléares et de Barcelone. La mise en place de ces doubles diplômes est facilitée par la proximité géographique car un des freins à la mise en place des diplômes nationaux est le coût financier pour l'étudiant et/ou l'UPVD.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

La mise en place de projets de coopération dans le domaine de la formation se heurte à un problème récurrent de moyens financiers. Il est évident que la participation à des programmes européens ou binationaux permettent l'obtention de moyens financiers pour la mise en œuvre de diplômes au niveau européen ou international mais la non pérennité de ces aides empêchent souvent la poursuite de ces formations. Une des solutions que nous préconisons est la mise en œuvre de diplômes binationaux transfrontaliers de manière que le coût de transport des étudiants ou des enseignants soit réduit. Une autre alternative est l'utilisation beaucoup plus importante de la formation à distance grâce à l'utilisation des TIC ; cela implique la formation des enseignants à ces nouvelles formes de transmission des connaissances. L'UPVD s'est impliquée au niveau européen dans deux types de programmes de niveau master. Il est partenaire du consortium EUREC (European Master in Renewable Energy) et chef de file du projet MIRO (Master Interdisciplinaire par Regroupement des Organismes Économiques et Universitaires dans le territoire Pyrénées-Méditerranée) avec les partenaires espagnols de Gérone et des Iles Baléares. Ce master en cours de création financé par les Investissements d'Avenir du Ministère français est centré sur la valorisation touristique des patrimoines et sera ouvert à tous les étudiants européens.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

L'université doit développer les filières technologiques courtes et les licences professionnelles pour retenir et attirer un nombre plus important de jeunes qui se détournent de l'enseignement supérieur. L'espace européen a besoin de gens issues des filières technologiques. L'UPVD délivre de nombreux DUT (Diplômes Universitaires de Technologie) et des licences professionnelles mais ce nombre peut augmenter en tenant compte des besoins de l'industrie. Toutefois pour que ces formations coïncident avec les besoins nous y associons dans la construction des cursus, les partenaires industriels mais également ces derniers délivrent leurs savoirs et savoir-faire sous forme de cours ou de conférences. Il faut également accompagner les étudiants pour leur permettre d'accéder à des masters et les inciter à poursuivre des études de doctorat aussi bien dans les sciences fondamentales qu'appliquées. Il est impératif que nous formions un plus grand nombre de chercheurs car l'innovation sera la clé de la création d'emploi.

Il est évident que cette modernisation de l'enseignement supérieur fait appel de plus en plus à des techniques de formation innovante au travers des TIC mais favorise également l'apprentissage en alternance, permet l'augmentation du nombre et de la durée des stages, donne une autonomie plus importante aux étudiants par l'utilisation des moyens audiovisuels pour les sessions de travaux pratiques virtuelles.

Un des axes qui sera développé est la mise en place de formation bi ou multi-nationale qui favorisera la mobilité étudiante vers les pays étrangers. Ce point est fondamental car l'expérience montre que les séjours à l'étranger permettent aux étudiants d'acquérir une grande maturité en se confrontant à des techniques pédagogiques différentes, à des modes de pensée différents, à une langue différente. L'université devra devenir un des moteurs de la formation continue. Ces transformations vont demander également une formation des personnels (une expérience de mobilité des personnels administratifs dans le cadre d'un Tempus (COSGUM-2004-2005) avait été un succès par les échanges des pratiques relatives à l'accueil et à la gestion des mobilités d'étudiants de la part des partenaires du programme).

Tous ces progrès ne pourront matérialiser sans une profonde modification de la gouvernance et du mode de financement. Il faudra que les crédits d'enseignement acquis dans les différents pays acquis soient reconnus automatiquement par les différentes institutions et que de nouveaux moyens financiers soient trouvés pour que les étudiants puissent bénéficier de mobilité même s'ils font partie des catégories défavorisées.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

E

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Perpignan

Nom: LORENTE Fabrice

Date (jj/mm/aaaa): 03/05/2013

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Le Président de l'Université,

F. LORENTE

Cachet original de l'établissement

